

## **« LE TEMPS CHOISI EN CENTRE-VILLE »**

*Participent à cette table ronde :*

*François Brière, Maire de Saint-Lô ;*

*Nathalie Koenders, première adjointe au Maire de Dijon ;*

*Fabrice Morenon, directeur des affaires publiques de Gares et Connexions ;*

*Dominique Royoux, Président de Tempo Territorial.*

Fabrice Morenon évoque les deux principaux types de commerces plébiscités dans les gares que sont d'une part la restauration et de l'autre les superettes. Ces dernières, considérées comme des « points de dépannage », proposent un maximum d'articles en linéaire. Ils sont agencés de telle sorte que le voyageur puisse acheter ses produits le plus rapidement possible.

Patrick Nicolas cède ensuite la parole à Nathalie Koenders pour évoquer l'interconnexion entre le centre-ville et les commerces.

Nathalie Koenders revient tout d'abord sur la grande consultation participative menée par la Ville de Dijon en 2005, dans laquelle il est apparu que le facteur temps était la préoccupation majeure des personnes interrogées. Les consommateurs souhaitent en effet bénéficier de temps pour réfléchir et acheter intelligemment, dans une société évoluant à toute vitesse. Forte de ce constat, la Ville a donc créé un « bureau des temps » qui travaille notamment sur l'articulation vie familiale-vie personnelle-vie professionnelle en centre-ville.

Parmi les principales pistes de travail, Nathalie Koenders cite l'extension des horaires, avec par exemple l'allongement de la durée d'ouverture du marché des halles jusqu'à 14 heures au printemps et en été. Plus généralement, il s'agit aussi de faire comprendre aux commerçants qu'ils ont tout intérêt à rester ouverts entre 12 heures et 14 heures, faute de quoi ils risquent de voir partir certains consommateurs en zone périphérique, compte tenu de la rapidité des transports en commun actuels.

Le groupe de travail réfléchit également à de nouveaux modes de livraison car les salariés du centre-ville souhaiteraient aussi se faire livrer leurs marchandises. Pour l'heure, le sujet reste encore à discuter en raison de la conservation des produits et du respect de la chaîne du froid.

Par ailleurs, et afin de dynamiser ce mouvement, la Ville a aussi ouvert ses services publics entre 12 heures et 14 heures (espaces culturels, bibliothèques). Elle a d'autre part mis en place un système de « mairie à domicile » pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Autre axe de réflexion, l'articulation entre les commerces de nuit et les commerces de jour. Pour cela, la Ville de Dijon a mis en place la charte « Harmonuits », avec les établissements de nuit et les associations d'étudiants, de façon à concilier la vie nocturne entre les citoyens et les commerçants. Concrètement, les commerces de nuit s'engagent à diffuser des messages de prévention sur les nuisances nocturnes ou encore la consommation d'alcool et demandent à leurs clients de ne plus utiliser les terrasses après minuit. En outre, en cas de conflit entre les riverains et les établissements, la Ville de Dijon s'engage à mettre en place un comité de médiation pour trouver rapidement des

solutions. En effet, comme le rappelle Nathalie Koenders : « Il suffit parfois que les gens se parlent pour résoudre les problèmes ».

D'autre part, la municipalité a aussi tenu compte des temporalités dans l'aménagement urbain en aménageant des structures de repos (bancs, chaises) pour les passants et les touristes. Là aussi, la mairie a lancé une grande démarche participative avec les commerçants, les riverains et les techniciens de la Ville en organisant des « balades urbaines » à différents moments de la journée pour observer l'évolution du centre-ville et ses besoins. Cette initiative a notamment permis à Dijon d'adapter ses structures en installant par exemple des strapontins aux Halles. Ces derniers peuvent ainsi être utilisés par les passants hors périodes de marché et se replier lorsque celui-ci ouvre ses portes. Les Dijonnais ont d'ailleurs été appelés à voter pour choisir l'une des trois structures proposées par la mairie. Enfin, Nathalie Koenders évoque aussi la création des « midis de la culture » entre 12 heures et 14 heures pour les habitants résidant en dehors du centre-ville.

Patrick Nicolas indique à ce propos que la Ville de Brive-la-Gaillarde fut la première à mettre en place ce type d'initiative, avec la diffusion de concerts pendant l'heure du déjeuner, et interroge **une intervenante (Marie Claire ???)** sur cette expérience.

**Une intervenante (Marie-Claire ???)** rappelle tout d'abord que ces projets ont également trouvé naissance grâce à la mise en place des politiques temporelles élaborées par la Ville car, là aussi, les différentes études ont démontré l'importance de la pause du midi pour la population briviste. De fait, la mairie a décidé d'offrir des mini-spectacles aux passants du centre-ville entre 12h30 et 13h15, leur permettant ainsi de se restaurer autour d'une pause musicale. En outre, cette mesure permet aussi aux personnes non initiées de découvrir de nouveaux instruments ou de nouvelles disciplines et participe aussi au divertissement des personnes âgées qui n'ont pas forcément la possibilité de sortir le soir. Ces spectacles se déroulent environ une quinzaine de fois dans l'année selon les saisons et la météo. Parallèlement à cela, les services de la Ville sont également ouverts à ces mêmes périodes. Ce dispositif permet donc aux habitants d'effectuer leurs démarches administratives dans le même temps.

La mairie de Brive-la-Gaillarde travaille par ailleurs à l'animation du centre-ville le dimanche – là aussi à la demande des habitants – dans le but d'initier des lieux de convivialité culturels ou sportifs.

Patrick Nicolas demande ensuite à Dominique Royou d'expliquer les initiatives déployées par la Ville de Dijon en termes d'aménagements urbains.

Dominique Royoux souligne avant tout la difficulté de concilier certaines parties de l'espace public à des usages dédiés avec la fluidité de ces derniers, autrement dit la cohabitation entre la déambulation lente et la déambulation rapide. Il insiste à son tour sur la concertation, à l'image de ce qui se fait en Italie qui organise des « tables quadrangulaires ». Concrètement, élus, consommateurs, salariés du centre-ville et résidents évoquent systématiquement chaque type d'aménagement urbain. Ces rencontres permettent ainsi de rassembler tous les partenaires concernés en vue de dessiner et d'améliorer l'espace public. Dominique Royou encourage par conséquent la multiplication de ces réunions qui, selon lui, permettent de répondre aux besoins du plus grand nombre.

François Brière, nouveau Maire de Saint-Lô, se dit pour sa part « frappé par trois types d'acteurs en rapport au temps ». Premièrement, les demandeurs d'emploi, qui préféreraient avoir davantage de temps autre que celui consacré à leurs démarches diverses. Deuxièmement, les citoyens désireux de plus de service public, car les horaires d'ouverture ne sont pas forcément adaptés (crèches, garderie, Poste). Enfin, troisièmement, les logiques personnelles (aménagements culturels ou sportifs) qui elles aussi peuvent impacter le service public. Pour François Brière donc, ces trois types de temps sont très

difficiles à accorder pour une collectivité. Il s'agit par conséquent de trouver à la fois des aménagements d'espaces et des aménagements spécifiques liés au temps.

Pour illustrer ses propos, il cite notamment l'initiative « promeneur du net » menée conjointement avec le Conseil général de la Manche, la CAF du département et les organismes de protection sociale. Menée en direction des adolescents, cette initiative permet par exemple aux animateurs de rue de communiquer avec eux par le biais des réseaux sociaux.

En réaction aux propos tenus et à propos des problèmes liés aux temps, Nathalie Koenders évoque le succès du tramway de la ville de Dijon – qui dessert à la fois l'Université de Bourgogne et le CHU – et qui de fait génère de plus en plus de trafic de passagers. Elle propose à ce titre de réfléchir à la mise en place d'horaires décalés comme le fait la Ville de Rennes.

Fabrice Morenon signale que ce type de procédure a déjà été expérimenté en Ile-de-France. Or, la difficulté consiste à trouver le bon dispositif tout en incitant les entreprises, les étudiants et les salariés à décaler leur temps d'activité. Autrement dit, chacun est d'accord sur le principe, cependant, dit-il, il s'avère délicat de motiver les personnes individuellement sans réelle compensation financière. En définitive, le passage de la théorie à l'acte individuel se révèle compliqué à mettre en place.

Dominique Royoux confirme effectivement que le simple décalage du démarrage des cours d'un quart d'heure fluidifie énormément la circulation, sans pour autant délaissier les transports en commun. En outre, le président de Tempo Territorial affirme que sa collectivité réfléchit dans le même esprit à désaffecter certains axes routiers aux transports en commun durant les heures de pointe pour les ré-ouvrir à la circulation en journée.